

**COMMUNE DE THERDONNE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 22 JANVIER 2015**

<b>Nombre de Conseillers :</b> en exercice : 15 présents : 11 votants : 13 Date de convocation : 15-01-15
--

L'An Deux Mil quinze, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DESLANDES, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BOITEL Gilles, LOUVET Frédéric MORIN Luc, DEPRIESTER Agnès, MAUGER Nathalie, BOULANGER Jean –François, FERNANDEZ François, DESESQUELLE Alain, LE MEUR Christian, DUBOS Christie,

Absents Excusés:

DESCOUTURE Marie-Christine donne pouvoir à Gilles BOITEL  
CHAGNOT Christian donne pouvoir à Nathalie MAUGER  
GALEA Charlotte  
INDRIZZI Véronique

Christian Le Meur est nommé secrétaire de séance.

Le Maire annonce la démission du Conseil Municipal de Madame Véronique INDRIZZI à compter du 01/01/15 et celle de Madame Charlotte GALEA à compter du 05/01/15.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

- 1 CAB - Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service Assainissement – Information
- 2 CAB – Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif – Information
- 3 Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) – Rapport d'activité 2013 – Information
- 4 Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) – Rapport 2013 de contrôle de la concession – Information
- 5 Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIEAB) – Modification des statuts –Vote
- 6 Tableaux de l'Eglise – demande de subvention – Vote
- 7 Ecole – Demande de subvention pour la classe de découverte – Vote
- 8 Divers

Le Maire rappelle que conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du code général des collectivités Territoriales et de l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II, les Maires ou les Présidents d'EPCI doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis du 3 juillet 2014 a présenté le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service assainissement. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'Agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particulier la tarification.

La compétence assainissement est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion l'affermage auprès de la S.E.A.O (filiale de VEOLIA Eau) suivant une délégation de Service Public du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour 8 ans ;

Le service dessert 33 708 usagers dont 24 653 à Beauvais soit une population de 76 114 habitants sur un total de 80 866 habitants, taux de desserte de 94,1 % ; 22 communes y compris Beauvais sont concernées, les 9 autres sont en assainissement non collectif.

Actuellement la tarification de la part assainissement (prix fermier + surtaxe communautaire) est différente pour chaque commune, mais un lissage permettra d'aboutir en 2017 à un prix unique sur l'ensemble de l'agglomération conformément à la délibération communautaire du 28/06/2013.

Concernant la commune de Therdonne l'évolution de la part assainissement du prix de l'eau porte sur trois postes, à savoir :

- Rémunération du fermier (S.E.A.O) :  
Augmentation de 2.57%, soit 0.54% sur le prix global de l'eau.

Cette augmentation résulte de l'application de la formule de révision du contrat.

- Redevance assainissement :  
Baisse de 20.46%, soit -1.75% sur le prix global de l'eau.  
Cette baisse résulte du lissage de la surtaxe assainissement.

- Redevance de l'Agence de l'Eau :  
Baisse de 3.81%, soit 0.57% sur le prix global de l'eau.

Le prix de l'eau de la commune passe donc de 5,10 €/m<sup>3</sup> en 2012 à 5,04 €/m<sup>3</sup> en 2013.

La part de l'eau est de 2,84 €/m<sup>3</sup> soit 2,2 pour l'assainissement

Les recettes sont de 5 938 111 € pour 3 370 639 € de charges

Pour les stations d'épurations :

- 22 communes sont concernées par ce rapport
- 10 communes et 3 hameaux dont Wagicourt sont raccordés à Beauvais,
- 4 communes dont Therdonne disposent de leur propre station,
- 7 communes ont une station commune,

- 1 commune dispose d'une station recevant les effluents d'une commune hors agglomération (Rochy Condé)
- 9 sont en assainissement non collectif.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces informations pour lesquelles le dossier est consultable en Mairie.

Le Maire est chargé d'informer la CAB de cette présentation.

## **2-CAB – Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif – Information**

Le Maire rappelle encore que conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du code général des collectivités Territoriales et de l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II, les Maires ou les Présidents d'EPCI doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis du 3 juillet 2014 a présenté le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif- SPANC. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'Agglomération.

Il est également établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particulier la tarification.

La compétence assainissement non-collectif est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion la régie directe.

Pour l'année 2013, la tarification du service est la suivante :

Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves : 82,50 au lieu de 75€H.T en 2012

Contrôle de diagnostic (1<sup>er</sup> contrôle de bon fonctionnement) : 75€H.T dito 2012

Contrôle de bon fonctionnement ; 65 €HT nouveau service

Frais de gestion pour le suivi des études préalables à réhabilitation : 100€H.T dito 2012

Frais de gestion pour le suivi des travaux de réhabilitation : 400€H.T dito 2012

*Il est à noter que la TVA sur ces contrôles est au taux de 7%*

A Therdonne, un seul logement est identifié et donc concerné.

Un 2<sup>ème</sup> l'est depuis quelques jours, il s'agit de la ferme des Aunettes

Sur le territoire de la CAB, 213 contrôles ont été effectués en 2013 (98 conformes, 100 à réhabiliter et 15 inexistant).

Le montant des Redevance perçues est de 31 636 HT.

Le coût des Charges du SPANC est de 45 438 HT, soit un déficit moindre que l'an passé absorbé par le Budget Général de la CAB.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces informations pour lesquelles le dossier est consultable en Mairie.

Le Maire est chargé d'informer la CAB de cette présentation.

### **3-Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) – Rapport d'activité 2013 – Information**

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général a créé cette structure le 30 juin 2009 (il y a donc 5ans) qui met à disposition des moyens d'ingénierie que certaines communes ou EPCI n'ont pas dans les 7 domaines suivants :

- AEP (alimentation eau potable)
- Assainissement
- VRD
- Pluvial
- Urbanisme
- Défense incendie
- Bâtiment dont sécurité et vidéo protection

En 2013, il y a eu 654 dossiers (400 en assistance en phase de faisabilité et 254 prestations de suivi)

Le capital est détenu par 440 collectivités dont 337 communes (sur 693)

Les ressources sont de près de 2 Millions d'Euros (Subvention Conseil général/abonnement actionnaires/produits des activités ou prestations de service) pour des dépenses de 1,6 Million d'Euros (personnel)

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces informations pour lesquelles le dossier est consultable en Mairie.

Le Maire est chargé d'informer le Conseil Général de cette présentation.

### **4-Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) – Rapport 2013 de contrôle de la concession – Information**

Le Maire informe l'assemblée que le SE60 a signé pour 30 ans une concession le 26/02/1996 avec ERDF pour la gestion et l'exploitation du réseau électrique.

Cette concession couvre 453 communes de l'Oise réparties en 71 communes urbaines et 382 communes rurales.

La population concernée est de 628 005 habitants (427 441 en milieu urbain et 200 654 en milieu rural)

SE60 considère que le bilan est en demi-teinte ; ERDF a consenti un effort très significatif pour le renouvellement et la sécurisation de notre réseau mais les résultats ne sont toujours pas perceptibles.

- Faiblesse du réseau moyenne tension HTA (4371 kms)
- Réseau hors d'âge pour la basse tension BT (4459 kms)
- Investissement de 9,3 Million d'Euros, seulement 27% sur le 34,2 prévus en 2013

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces informations pour lesquelles le dossier est consultable en Mairie.

Le Maire est chargé d'informer le SE60 de cette présentation.

### **5-Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIEAB) – Modification des statuts –Vote**

Le Maire informe l'assemblée que le SIEAB réuni le 13 novembre 2014 à Crillon a adopté à l'unanimité des délégués présents le projet de modification des statuts présenté par son président avec l'assentiment du bureau.

Cette modification statutaire a pour objet de préciser :

- a) Les compétences liées à l'adduction d'eau potable relevant du budget principal
- b) Les compétences liées à la défense incendie relevant du budget annexe
- c) Les limites de l'exercice de celles-ci par le SIEAB

Conformément aux dispositions des articles L 5211-17 et L 5211-20 du code général des collectivités locales le conseil est appelé dans les 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical du 13 novembre 2014 à se prononcer sur ces statuts modifiés et il lui est donc proposé de les adopter.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité des votants et le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires auprès du SIEAB.

### **6-Tableaux de l'Eglise – demande de subvention – Vote**

Le Maire rappelle que le projet de restauration des 3 tableaux de l'Eglise est chiffré à 30 908 €TTC (25 757 HT)

Deux autres devis sont demandés et doivent être reçus avant la fin de ce mois.

En collaboration avec la SAHPPT un dossier a été déposé à la fondation du patrimoine pour la restauration de ces 3 tableaux – La fondation du Patrimoine a donné son accord après celui du Conservateur Départemental. La Fondation doit contacter la commune pour organiser la mise en place d'une souscription.

L'aide de la CAB et celle du Conseil Général ont été sollicitées.

La CAB a déjà donné un avis favorable pour 20% soit 5151 €

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Général pour 50% soit 12 878 €

Cette proposition est approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants et le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général, l'objectif étant que la commune n'ait aucune participation financière.

### **7-Ecole – Demande de subvention pour la classe de découverte – Vote**

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Seigneur, Directrice de l'Ecole de Therdonne, sollicite la commune pour une subvention pour la Classe de découverte du 19 au 24 avril 2015 avec 27 enfants à Granville en Normandie.

Il manque 2 779 €au budget et il est demandé à la commune une aide de 20 €par enfant soit un total de 540 €

Il est donc proposé de donner un accord de principe et d'arrêter le montant au moment du vote du budget (le 19/2/2015).

Cette proposition est approuvée par le Conseil Municipal avec 8 voix favorables, 4 abstentions et 1 voix contre. Le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires en précisant que le montant de cette subvention sera déterminé et donc indiqué au moment du vote du Budget.

### **8-Divers**

## a) Commissions

- a. Urba et PLU : Mme Depriester indique qu'il y a eu réunion pour le PLU lundi, qu'un tour d'horizon a été fait, que le règlement du PLU a été balayé ainsi qu'un questionnement sur les emplacements réservés à conserver ou pas.  
Urba Service enverra sous un mois un projet qui sera à analyser pour le 16/03

Fêtes : Mme Mauger précise qu'il n'y a rien eu de particulier en ce qui concerne les fêtes et en profite pour indiquer que pour l'achat d'un micro-onde pour la salle des fêtes les tarifs vont de 124€ à 250€ sur Manutan collectivités et Darty Pro.

- b. Etangs et Marais: Mme Mauger indique pour Mr Chagnot que pour les coupes de bois en cours il n'a eu aucun contact avec les habitants concernés.
- c. Communication : Le Maire indique qu'une nouvelle Vice-Présidence sera à voter lors d'un prochain Conseil Municipal. Le bulletin annuel est prêt, il sera distribué à la fin du mois. Il a été totalement pris en charge financièrement par les annonceurs.  
Le livret d'accueil pour les nouveaux habitants est prêt aussi; il a été transmis aux conseillers pour avis.
- d. Voirie : Mr Morin indique que les travaux de la rue du Pont de Pierres sont arrêtés pour cause d'intempéries. Il reste les stops à poser rue Désiré Lormier.  
Mr Boulanger profite de ce point voirie pour indiquer que Mr Lejeune André lui a fait part d'un problème d'accès du trottoir vers son habitation à Wagicourt. *Ce point sera vu par la Commission.*  
Mme Depriester indique que la chaussée à Wagicourt rue de Villers se dégrade. *Ce point sera également vu par la commission*  
Plusieurs élus signalent avoir vu un car scolaire du Conseil Général emprunter la rue du thérain puis remonter la rue Désiré Lormier vers 16h15 en allant vers la rue du Général De Gaulle et s'interrogent sur ce sujet. *Le Maire indique qu'il se renseigne sur ce point.*  
Mme Mauger considère que la voirie lui paraît moins large suite aux travaux de la rue du Pont de Pierres, Mr Morin indique que la chaussée est toujours de la même largeur.  
Mr Morin indique qu'il reste 3 plates de bandes à réaliser pour mettre des arbustes.  
Mr Desesquelle et Le Meur informent l'assemblée que le passage piétons rue du 11 novembre et face à la rue du 8 mai est mal positionné et à reprendre en peinture. *La Commission va examiner ce point.*  
Ils indiquent aussi que l'arrêt de bus est à reprendre. Mr le Maire répond qu'ERDF doit l'effectuer.  
Un élu indique qu'un véhicule est mal stationné voire abandonné au niveau de chez Mr et Mme Legros. *Le Maire voit ce problème.*
- e. Bâtiment : Mr Fernandez indique qu'il y a une réunion mercredi pour terminer le règlement du columbarium
- f. Finances : Mr Boulanger fait le point sur le budget 2014 et rappelle la difficulté de faire rentrer les subventions. Le Maire indique que les subventions CAF et Conseil Régional attendues sur la requalification devraient être reçues en 2015. En ce qui concerne le budget prévisionnel 2015, il est à noter la baisse des dotations de l'Etat.  
Des économies en fonctionnement et en investissement sont donc à prendre en compte.  
Le coût de fonctionnement de l'ALSH pour 2015 est en baisse.
- g. CAB : Mr Boitel indique qu'il n'y a pas eu de conseil communautaire depuis le dernier Conseil Municipal. Il rappelle néanmoins la reconduction en 2015 du dispositif des « Chantiers Nature ». D'autre part, il signale la mise en place depuis le 5 janvier du ticket

de bus urbain à 1€ valable pour une journée sur tout le réseau. Pour les trois premières semaines, le taux d'utilisation par les usagers se révèle très satisfaisant.

## b) Etat Civil

Le Maire informe qu'il y a eu 17 naissances en 2014 et que Mr Meunier Claude est décédé hier.

## c) Manifestations

- Assemblée générale de la SAHPPT proposée le 7 février de 10h à 12h (dans le choix des 7, 21 ou 28/2)
- Repas des anciens le 1<sup>er</sup> mars
- Accueil des nouveaux habitants arrivés depuis le 01/01/2014 le 13 mars à 19h00,
- Elections départementales du 22 et 29 mars

## d) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mr le Maire demande la participation de 2 membres du conseil pour travailler sur la mise à jour du PCS. Les propositions seront à communiquer pour un prochain Conseil.

## e) ADP St-Lazare : un nouveau bureau a été élu mais il risque de ne pas pouvoir continuer les activités sportives puisque tous les contrats sont à renégocier pour 2015.

Intervention de Mme Depriester : qui souhaite que la commune questionne la CAB sur l'extension attendue du trafic routier du fait de la création de la zone d'activités à Allonne. Le Maire lui répond que ce questionnement déjà effectué et sans retour sera renouvelé.

Intervention de Mr Lery qui est surpris que les décorations de Noël soient encore en fonction alors que le terme économie est annoncé pour le budget 2015.

Mr le Maire répond que l'Entreprise qui démonte ces décorations de Noël n'est pas disponible avant fin janvier. Il indique que l'année prochaine, la mise en place de ces décorations sera supprimée.

Intervention de Mr Boulanger et de Mme Depriester qui informent le conseil qu'une personne seule se promène le midi dans Wagicourt depuis la semaine dernière en sollicitant les uns et les autres pour avoir un peu d'argent. Le Maire propose de contacter la gendarmerie si ce constat devait de nouveau se présenter.

La Séance est levée à 22h00

Prochain Conseil hors public le jeudi 5 février 2015 à 19h30 pour la préparation du budget (Réunion avec la Trésorerie le 12 février)

Prochain Conseil Municipal **le jeudi 19 février 2015 à 19h30** pour le vote du budget